

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

19 DEC. 2022

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ AFFICHÉ LE 16 DEC. 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29

Séance du 9 décembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

**N° 1 - Budget principal :
subventions aux
associations 2022**

Rapporteur : Charlotte
Loubet-Latour,
conseillère municipale
déléguée

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal

Absents :

Noémie Troubat
Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°4*)

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Loïc Jouenne a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°1 — FINANCES

Budget principal : subventions aux associations 2022

Madame Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibérations des 8 avril, 23 septembre et 10 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions sur l'exercice 2022 à divers associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

➤ **SJLO BASKET**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500€ pour action spécifique en vue de la participation à l'achat de matériel pour l'organisation d'animations spécifiques.

➤ **VOLLEY BALL LUZIEN CIBOURIEN**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 900€ pour action spécifique en vue de la participation à la confection d'équipements pour les rencontres officielles.

➤ **CASPA – Comité d'Action Sociale des Pyrénées-Atlantiques**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 400€ pour action spécifique dans le cadre du dispositif de sécurité des traversées de la baie, des plongées archéologiques ainsi que pour l'initiation au ski nautique pour les divers publics.

➤ **URKIROLAK GYM**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 100€ pour action spécifique en vue de l'entretien du matériel nécessaire aux déplacements des athlètes.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement de ces subventions,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Sports, santé, mer et littoral » du 22 novembre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 30 novembre 2022,
- Vote les subventions complémentaires 2022 proposées aux associations et organismes désignés ci-avant,

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

Subvention SJLO BASKET

Adopté à l'unanimité

Subvention VOLLEY BALL LUZIEN CIBOURIEN

Adopté à l'unanimité

Subvention CASPA

Adopté à l'unanimité

Subvention URKIROLAK GYM

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

